



Carte de sejour pour citoyen d` UE

Par **ivansta**, le **15/03/2013** à **13:28**

Bonjour ,
je suis citoyen de Slovenie (pays membre d`UE). J`ai l`intention de venir et travailler en France. Mon question :

1) dois-je demande a la prefecture la carte de sejour des citoyens d` UE (valable 5 ans)si je veux travailler et vivre en France ou il me suffit mon passport et carte ID slovene ?

2) si je vais a la prefecture a demander cet carte de sejour des citoyens d'UE ,dois-je donner mes empreintes digital des doigts ou seulement mes documents (passport et ID) et photos?

Cordialement.

Ivan , Slovenie.

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2013** à **10:42**

Bonjour

1°) les citoyens slovènes sont dispensés de titre de séjour. Ils peuvent séjourner et travailler avec leurs documents slovènes.

2°) les titres de séjour délivrés par les autorités françaises et conformément aux directives européennes comportent des données biométriques. Par conséquent vous devrez fournir vos données biométriques pour obtenir votre titre de séjour.

Ces données sont utilisées afin d'empêcher l'usurpation d'identité.

Restant à votre disposition.